



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Enseignants

Question écrite n° 17877

### Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité d'améliorer la formation des maîtres en leur offrant la possibilité de faire des stages en entreprise. L'organisation de tels stages permettrait en effet de donner, notamment aux professeurs du second degré et de l'enseignement technologique ou professionnel, une formation complémentaire, en même temps qu'elle instaurerait un nouvel état d'esprit dans les relations entre l'école et le monde du travail. L'établissement de liens plus étroits entre eux constitue en effet une des conditions de l'amélioration de la situation de l'emploi. Il lui demande en conséquence s'il est dans ses intentions d'améliorer le caractère pratique de la formation des maîtres en permettant l'organisation régulière de stages en entreprise et en augmentant les moyens techniques et financiers correspondants.

### Texte de la réponse

Le souci de rapprocher les enseignants du monde de l'entreprise lors du déroulement de leur carrière est une préoccupation constante du ministre de l'éducation nationale. Trouvant, depuis quelques années, sa traduction dans les circulaires qui président à l'élaboration des plans de formation continue des enseignants du second degré, un tel souci a été récemment réaffirmé dans le cadre des 158 décisions du « Nouveau contrat pour l'école ». En effet, dès lors que les élèves reçoivent une information sur les voies à suivre et les métiers lorsqu'ils accèdent à la classe de troisième de collège (cf. décision 29 du « Nouveau contrat pour l'école »), les professeurs doivent nécessairement être en mesure d'assurer auprès d'eux un rôle actif d'aide aux décisions d'orientation. Pour ce faire, les stages en entreprise favorisant l'identification des professions constituent une ressource évidente. Ils représentent, par ailleurs, un élément indispensable de la formation des enseignants des filières professionnelles et technologiques. Par les contacts qu'ils permettent avec l'environnement économique, ils sont un élément déterminant de l'enrichissement et de l'actualisation des enseignements. Un double dispositif de formation continue est offert aux enseignants du second degré relativement à cette importante question. Au niveau national, des stages sont proposés aux professeurs volontaires. Ils se déroulent, prioritairement, durant les congés scolaires. D'une durée moyenne de cinq à dix jours, ils concernent chaque année 1 500 professeurs environ. Au niveau local, des partenariats avec les branches professionnelles instaurent des relations suivies entre l'école et le monde professionnel. Ils favorisent la diffusion des innovations technologiques et contribuent au développement d'un enseignement de qualité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hannoun Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17877

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 août 1994, page 4338

**Réponse publiée le** : 7 novembre 1994, page 5546